

Image not found or type unknown



## La lois plus de 10 ans en france

Par **moussaoui**, le **24/08/2009** à **03:09**

Bonjour,rnbonjour, je suis plus de 12 ans en france .j ai deposer mon dossier a la prefecture, il me refuse apres le recours de la tribunal admistrative, qui j ai pas les preuve necessaire, de 2001 2004 et 2005, je suis en france depuis 13 10 1997, coment je fait pour deposer mon dossier a la prefecture et la cour a été confirmée par decision de la cour administrative d'appel en date. de 1 octobre 2008 par contre j ai les preuves necessaire pour 2004 aide medicale de l'eta, et 2 ordonnance mois mai et juin et la deleverance de mois juiller et l'année 2005 un certificat hebergement c .m .u / a.m.e qui a signer le adjoint d'administrative de hopital et un courier de la banque et mandat casch j ai regler mes dette vie a vie a requete d'injonction qui j ai reçu par un courier obliger de le payer par mandat casch la seul souldution car j ai pas un compte bancaire c non je serais convoquer par le tribunal merci de me aider mes salutation